Séniors

Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches

- Besoin d'informations près de chez vous ?
- Perte d'autonomie ?
- Aides financières à domicile ?
- Trouver un EHPAD, un service ?
- Aménager un logement ?

Consultez le site national "Pour les personnes âgées" pour tout savoir sur les aides, droits et démarches en cliquant sur ce lien (.gouv).

Les aides

Les aides à domicile

Le Conseil départemental peut verser 2 types d'aides financières :

- **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile** ;
- **L'aide ménagère à domicile**.

Les aides pour l'hébergement en établissement

- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement** ;
- **L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées (ASH)** .

Les services pour vous accompagner

Repas à domicile

Le service de livraison de repas à domicile s’adresse à toute personne ne pouvant plus préparer ses repas ou faire ses courses, pour des raisons de santé, d’âge, de handicap, d’isolement ou de conjoint hospitalisé.

Contact

PrestAlliance

02 40 00 14 15

Domi-Repas

02 40 19 68 67

Courriel

L'aide à domicile

Contact

ADAR 44

02 40 16 90 05

ADT 44

02 40 15 61 31

Courriel

Fédération ADMR de Loire-Atlantique

Courriel

La télé-assistance

Un contact 24/24h, de jour comme de nuit

Grâce à ce service proposé par le Conseil Général de Loire-Atlantique, selon la nature de votre appel et de vos besoins, **des professionnels peuvent contacter et faire intervenir votre famille, votre entourage ou les services d'urgence de jour comme de nuit**.

Pour rester à domicile en toute sécurité : un dispositif simple et peu onéreux : un boîtier raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone installée chez vous.

Le dossier est à établir :

- en Mairie, auprès du Centre Communal d'Action Sociale en téléchargeant le dossier ci-dessous ;
- auprès de TUNSTALL VITARIS au 02 51 80 58 80 : voir plaquette de présentation téléchargeable ci-dessous.

Une aide financière pour la prise en charge de l'abonnement peut également être accordée au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'action sociale de la commune de résidence.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08